



Invalidite du a une dentiste

Par **zugui83**, le **22/01/2008** à **18:43**

bonjour, il y a 4ans je suis ressortie complètement paralysée d'une soin de carie effectue par la colegue de ma dentiste habituelle alors en vacances.Au bout de 3jours de paralysie (c'est tombe le week end du 15aout pas un dentiste a l'horizon) j'ai enfin trouve un dentiste qui m'a reçu et a decouvert a la radio qu'une tres importante quantité de pâte dentaire obstruait tout le canal mandibulaire ce qui provoquait la paralysie de la bouche et du menton en bas a gauche.Il m'a orienté vers un stomato qui m'a opéré pour me currer cette pâte qui d'apres lui risquait a long termes de me faire pendre la machoire.Je me suis réveillée avec une douleur horrible que je vais essayer de vous décrire, c'est comme si ma lèvre en bas a gauche était prise dans un énorme étau très serré ezt que j'avait un crochet qui me tire la bouche jusqu'a l'oreille.D'apres le stomato c'était les suites de l'opération et il fallait attendre environ un an pour que ca redevienne normal.J'ai déposé conjointement a l'opération une plainte contre la dentiste qui a dailleurs été jugée et a eu " un blâme".(j'ignore a quoi cela correspond)J'ajoute qu'elle avait produit une fausse radio, ce dont ses juges n'ont pas été dupes. Sa compagnie d'assurance m'a proposé 5000euro de dédomagement que j'ai refusé, puis6000 que j'ai accepté en signant une décharge comme quoi je ne pouvais plus rien demander. Depuis l'opération ma vie est un enfer, je suis soignée en neurologie pour névralgie récalcitrante du trijumeau et douleurs fantôme.Hélas aucun médicament ne m'appaise meme au double des doses généralement admises, je souffre 24h/24.Il y a quelques mois ma neurologue, voyant que rien ne m'appaisait m'a orienté vers une neurotomie du trijumeau par ballonnet, qui en général marche très bien sur ce genre de névralgie.D'après le neurochirurgien soit elle marchait et je ne sentais plus rien, soit elle ne marchait pas et je restait pareil qu'avant.N'ayant plus rien a perdre je me fais donc opérer le 10mai dernier et là rebellote je me réveille encore pire qu'avant, désormais j'ai mal en haut et en bas ainsi que sous l'oeuil, en fait dans les 3branches visées par l'opération.seulement mon état ne me permet que de parler très peu mais les médicaments que je prend font que je ne peux plus conduire, je souhaiterai réattaquer cette dentiste car de quoi vais-je vivre apres que la securité sociale ne veuille plus me laisser en arret.Je sais que c'est possible si nôtre état s'est empiré, comment

faire?merci.

Par **titifa**, le **28/01/2008** à **18:17**

Bonjour,

il faut prendre un avocat qui demandera à la justice de rouvrir le dossier puisqu'il y a aggravation et cette aggravation doit être indemnisée.

Bien cordialement.

Clara SARI